

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2018

Délibération B3

Marchés de fourniture de bureaux et de consommables d'impression pour les services du Département de l'Indre et du SDIS de l'Indre : attribution des marchés.

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

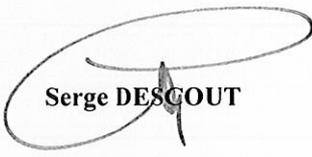
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du bureau en date du 13 juillet 2018;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 décembre 2018 ;

DECIDE

Article unique : les marchés à passer avec les différentes entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, tels que figurant en annexe, sont approuvés et Monsieur le Président est autorisé à les signer.


Serge DESCOUT